

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERE CONCOURS	CIMIEZ		3 pages
	NOTE D'INFORMATION D'OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER	Création	MàJ	Vérification
		11/12/2019	17/12/2019	18/12/2019
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION 34637 V. ROUJET 34627	18/12/2019	20/12/2019	Jusqu'au 21/02/2020

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER

SPECIALITES :

- LOGISTIQUE DE TRANSPORT
- INSTALLATION ET MAINTENANCE THERMIQUE ET CLIMATIQUE
- INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES
- SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES
- BLANCHISSERIE ET LINGE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- Vu le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers,
- Vu l'arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers

D E C I D E

ARTICLE 1 Un concours **externe sur titres** est ouvert en vue de pourvoir **5 postes** vacants de technicien hospitalier au CHU de Nice dont les **spécialités suivent** :

- Logistique de transport : **1 poste**
- Installation et maintenance thermique et climatique : **1poste**
- Installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes : **2 postes**
- Sécurité des biens et des personnes : **1 poste**

Un concours **externe sur titres** est ouvert en vue de pourvoir **1 poste** vacant de technicien hospitalier au Centre Hospitalier de Grasse dont la **spécialité suit** :

- Blanchisserie et linge : **1 poste**

ARTICLE 2 Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

ARTICLE 3 Pour pouvoir concourir, les candidats sont tenus de fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription, joint en annexe, dûment rempli
- Une demande motivée établie sur papier libre stipulant la **spécialité** dans laquelle le candidat souhaite concourir ainsi que l'établissement d'affectation
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
- La photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
- La fiche du poste occupé

ARTICLE 4 Le jury est composé comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président

2° Deux fonctionnaires hospitaliers de catégorie A en fonction dans le ou les départements dans lesquels sont situés le ou les établissements concernés, choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours, dont un au moins, extérieur à l'établissement ou aux établissements où les postes sont à pourvoir. A défaut, il est fait appel à des fonctionnaires hospitaliers de catégorie A en fonction dans d'autres départements

3° Un technicien supérieur hospitalier de 1^{ère} classe en fonction dans le département ou les départements voisins, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours

4° Un professeur d'enseignement technique enseignant dans la ou les spécialités ouverte(s) au concours désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours. Lorsqu'un même concours est ouvert pour des spécialités différentes, il peut être fait appel à un professeur par spécialité.

ARTICLE 5 Le présent concours sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

a) La phase d'admissibilité consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

b) L'épreuve d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury (durée : 30 minutes ; notée sur 20 ; coefficient 2). L'entretien se compose comme suit :

1° Une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier dans la spécialité au titre de laquelle est ouvert ce concours (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes).

2° Un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité au titre de laquelle est ouvert ce concours (durée de l'échange : 25 minutes).

Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieur à 20 sur 40.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné de la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrière Concours, **uniquement par messagerie électronique** interne : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées IMPERATIVEMENT,

au plus tard le 21 février 2020
(date de clôture des inscriptions)

LE DIRECTEUR GENERAL



Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN HOSPITALIER

SPECIALITE :

- LOGISTIQUE DE TRANSPORT
- INSTALLATION ET MAINTENANCE THERMIQUE ET CLIMATIQUE
- INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES
- SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES
- BLANCHISSERIE ET LINGE

PIECES A FOURNIR

1. Le dossier d'inscription, dûment rempli
2. Une demande motivée établie sur papier libre stipulant la spécialité dans laquelle le candidat souhaite concourir ainsi que l'établissement d'affectation
3. Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi
4. Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
5. La photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité
6. Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national
7. La fiche du poste occupé

Ce dossier doit être retourné, par voie numérique par messagerie électronique :

.drh-concours@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 21 FEVRIER 2020

Les dossiers qui seront envoyés après le 21 février 2020 ne seront pas acceptés.

Remarque importante : L'attention de tous les candidats est appelée sur le fait que les convocations leur seront adressées à leur domicile, et que l'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne l'acheminement de celles-ci.

**DOSSIER D'INSCRIPTION DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE
TECHNICIEN HOSPITALIER**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

NOM DE JEUNE FILLE, pour les femmes mariées : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Employeur : _____

Adresse : (personnelle ou familiale complète) _____

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **Concours externe sur titres de Technicien Hospitalier**

Spécialité :

➤ **Au CHU de NICE**

- LOGISTIQUE DE TRANSPORT
- INSTALLATION ET MAINTENANCE THERMIQUE ET CLIMATIQUE
- INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS ELECTRONIQUES, ELECTRIQUES ET AUTOMATISMES
- SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

➤ **Au CH de GRASSE**

- BLANCHISSERIE ET LINGE

Ouvert en vue de pourvoir

5 postes vacants au Centre Hospitalier Universitaire de NICE

1 poste vacant au Centre Hospitalier de Grasse.

Fait à : le :

Signature du candidat :